



Imposition sur valeurs mobilières

Par **John138**, le **10/04/2018** à **21:37**

Bonjour,

J'essaye de remplir ma déclaration fiscal, mais je ne m'en sors pas du tout.

J'ai un compte titres à l'étranger où je fais souvent des opérations sur titres, actions, options et contrat à termes (futures).

Je sais que je suis supposer déclarer mes plus/moins values sur mes cessions d'actions. Maintenant je me pose la question si je dois aussi déclarer mes gains/pertes sur mes opérations sur options et contrat à termes.

Est-ce que quelqu'un à de l'expérience avec ce genre de produits?
Tous conseil et la bienvenue.

Bien à vous.

John138[smile4]

Par **Visiteur**, le **10/04/2018** à **22:42**

Bjr,

Oui vos PV sont imposables, à un taux différent selon qu'il s'agit d'opérations occasionnelles nous habituelles.

Imposition au barème de l'impôt + csg.